

# Conditions Générales de vente

---

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

### **OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à toutes inscriptions passées sur le site internet <http://www.borntorun.e-monsite.com/> et/ou inscriptions papier envoyées par courrier ou faites le jour du roulage. Ces conditions générales de vente sont les seules applicables.

Born To Run peut être ponctuellement amené à modifier certaines des dispositions de ces conditions générales, il est donc nécessaire que celles-ci soient relues avant chaque visite du site Born To Run ou lors de chaque inscription.

La validation de l'inscription par l'acheteur vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. En conséquence l'acheteur reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes conditions générales ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document. L'acheteur dispose de la faculté de sauvegarder ou d'éditer les présentes conditions générales, étant précisé que tant la sauvegarde que l'édition de ce document est de sa seule responsabilité.

### **SERVICE CLIENTS**

Pour toutes questions vous pouvez contacter notre service clients :

Par téléphone au 07.86.86.69.41

Par email à [borntorun.02@gmail.com](mailto:borntorun.02@gmail.com)

Par courrier au 22 rue Désiré Boquet - 02240 SISSY

### **INSCRIPTION**

**En ligne** : Remplissez la fiche d'inscription correspondant à la journée souhaitée et envoyez le règlement à l'adresse du Born To Run.

**L'inscription ne sera définitive qu'à réception du paiement intégral encaissé.**

**Le BTR se réserve le droit d'annuler toute commande, si le règlement ne lui est pas parvenu sous 8 jours.**

Conditions d'accès à la pratique : l'âge minimum pour rouler est de 16 ans et plus à condition d'être titulaire du CASM ou du permis correspondant au véhicule.

*Néanmoins, dans le cadre du « Championnat de France Pré-Moto 3 - Objectif Grand Prix », les mineurs inscrits à ce Championnat et licenciés FFM, sont autorisés à rouler à Magny-Cours à partir de 12 ans.  
Donc 3 critères : 12 ans, inscription au Championnat et licence FFM.*

**Inscrivez-vous dans le groupe de niveau vous correspondant, Born To Run se réserve le droit d'ajuster les groupes de niveau afin de les rendre le plus homogènes possible.**

**Pour des raisons évidentes de sécurité, si votre niveau de pilotage ne correspond pas à votre groupe de niveau, le BTR ou le Circuit peut vous interdire l'accès à la piste, vous ne pourrez alors pas rouler.**

## **PRIX**

Les prix sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site, lors de l'enregistrement de l'inscription. Les prix sont indiqués en euros et tiennent compte de la T.V.A. française en vigueur. Les tarifs des fournisseurs de la société étant en constante évolution, les prix affichés sur le site sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. Ils sont également susceptibles de varier pour cause de prix de lancement, promotions ou soldes.

## **MOYENS DE PAIEMENT**

**Par chèque** il suffit d'établir un chèque par journée de la totalité de l'inscription à l'ordre de Born To Run qui sera encaissé dès réception.

**Par virement** vers notre compte bancaire directement en ligne dans les documents officiels.

## **ANNULATION**

L'acheteur non professionnel dispose, conformément aux dispositions de l'article L121-20 du Code de la Consommation, d'un délai de rétractation de 7 jours ouvrables à compter de la date d'inscription.

**Toute résiliation de votre part doit être signalée par mail ou par écrit au plus tard 30 jours avant la date du roulage. Aucune indemnité ne vous sera demandée.**

**Après cette date aucun remboursement, ni modification de groupe, ni revente de place, ne sera accordé quel que soit le motif et la journée sera considérée comme intégralement due.**

Vous avez la possibilité de prendre une assurance annulation auprès de FMA ([www.assurancepiste.com](http://www.assurancepiste.com)).

L'organisateur se réserve le droit de modifier, d'ajourner ou d'annuler une manifestation pour un cas de force majeure ( [art 1218 du code civil](#) ) et ne donnant lieu à aucun remboursement. Sont notamment considérées comme relevant de la force majeure les intempéries telles que chute abondante de neige ou de pluie ou de grêle, verglas, brouillard, vents forts, plan d'alerte mis en place par les autorités compétentes. Sont également considérées comme relevant de la force majeure les interdictions, restrictions ou conditions imposées par les autorités administratives et sportives (Préfecture, Fédérations, gendarmerie ...) compétentes.

## **DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Je déclare :

- Etre en bonne santé
- N'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte du circuit
- Avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales, plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit
- Etre titulaire du permis de conduire correspondant au type de véhicule utilisé (en cas d'annulation ou de suspension du permis, l'accès piste ne sera pas autorisé) ou d'un Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM)
- Avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé
- Etre muni d'un équipement complet (casque intégral et visière en bon état, bottes et gants en cuir, combinaison cuir une pièce ou 2 pièces zippées, dorsale rigide)
- Etre titulaire d'une assurance responsabilité civile à jour de cotisation
- Je renonce d'ores et déjà à engager toutes actions judiciaires à l'encontre du circuit ou de l'organisateur
- Certifier sur l'honneur l'exactitude des informations fournis et accepter les conséquences de toutes fausses déclarations.

Je m'engage :

- A régler au circuit, sur place lors de ma présence dans l'enceinte du circuit, toute facture qui me sera présentée et qui portera sur des dommages que j'aurais causés aux infrastructures et biens mobiliers utilisés par le circuit (pile de pneus, toile caoutchouc, rails de sécurité, absorbants, poteau de rails de sécurité, extincteur, astroturf...)
- A quitter immédiatement l'enceinte du circuit dès lors que je manquerais aux obligations figurant dans le règlement du circuit
- A dégager Born To Run de toute responsabilité en cas d'accident dont je pourrais être victime ou mes accompagnateurs (tant au niveau corporel que matériel) et des vols qui surviendraient pendant la manifestation
- A ne pas prêter mon véhicule à toute personne non inscrite à la journée de roulage et de n'utiliser que le véhicule enregistré auprès de l'organisateur
- A accepter tout changement de niveau pour des raisons de sécurité.

## **EXCLUSION**

### **Born To Run se réserve le droit d'exclure et sans remboursement de sa journée :**

- Tout pilote ne respectant pas les règles de sécurité, les drapeaux ou feux
- Tout pilote manquant de respect à l'organisation et/ou personnel du circuit y compris les commissaires de piste
- Tout pilote ayant un comportement dangereux sur la piste, sur le pit-lane ou dans les paddocks
- Tout pilote s'étant inscrit dans un groupe de niveau ne lui correspondant pas
- Tout pilote se présentant pour rouler en remplacement d'un autre pilote
- Toute personne ne respectant les présentes conditions générales de vente.
- Tout pilote ayant racheté une place sans nous en avoir préalablement informés.

## **LA MOTO**

Avant le contrôle technique visuel, effectué la veille ou le matin du roulage, une vérification peut être effectuée sur :

- L'usure des plaquettes de frein
- La tension de chaîne
- L'état des pneumatiques
- Les butées de direction
- La poignée de gaz et de frein
- L'absence de fuites
- Les feux et clignotants doivent être scotchés et les rétroviseurs enlevés ou également scotchés.

Le niveau de nuisance sonore doit être conforme à la législation en vigueur. Tous les échappements doivent être homologués et avoir la chicane installée. En cas de non-respect le circuit se réserve le droit d'interdire l'accès piste aux véhicules qui auront un niveau supérieur.

## **PERMIS ET ASSURANCES**

Le jour du roulage les conducteurs devront être titulaires selon le type de véhicules utilisés, du permis de conduire correspondant (en cas d'annulation ou de suspension du permis, l'accès piste ne sera pas autorisé).

Born To Run rappelle que la loi française oblige que tout véhicule à moteur soit assuré à l'année par son propriétaire y compris les véhicules de compétition ou assimilés, prototypes ou non homologués.

Born To Run inclus la responsabilité civile de tous ses pilotes dans le prix de ses roulages.

Lors du contrôle administratif, le pilote devra obligatoirement se présenter avec son permis de conduire ou sa licence ou CASM + carte d'identité. Sans ces documents, l'accès à la piste lui sera refusé.

Le pilote doit cependant prendre conscience des risques importants liés à la pratique du sport motocycliste et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels. Cette garantie est disponible en allant sur le site [www.assurancepiste.com](http://www.assurancepiste.com) " Individuelle Accident "

Depuis 2015 une nouvelle garantie est également disponible : la Garantie Equipements Technique sur Circuit. Cette garantie pourra être souscrite chez notre partenaire assureur, uniquement sur document papier. Pour plus de renseignements merci de vous rapprocher du Born To Run ou d'[assurancepiste.com](http://www.assurancepiste.com).

En cas de refus de souscrire à l'une des options proposées ci-dessus je déclare être suffisamment couvert par une assurance personnelle individuelle accident et renonce à engager toutes actions judiciaires à l'encontre de Born To Run en cas de dommages corporels survenant lors d'un accident sur la piste ou dans l'enceinte du circuit.

## **CLAUSE DE CONFIDENTIALITE**

Toutes les données communiquées à Born To Run sont destinées exclusivement à notre société et aux partenaires qui interviennent dans le traitement de vos inscriptions. Nous nous engageons à ne jamais les communiquer à un tiers. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, toute personne dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de suppression des données qui le concernent en nous adressant soit un e-mail à [borntorun.02@gmail.com](mailto:borntorun.02@gmail.com), soit un courrier à : Born To Run 22 rue Désiré Boquet - 02240 SISSY.

Nous ne conservons pas les données relatives aux données bancaires de nos clients à la suite du paiement.

## **UTILISATION DU SITE**

Dysfonctionnement du site web : Born To Run n'est pas responsable si l'acheteur ne peut accéder au site web <http://www.borntorun.e-monsite.com/>, en raison notamment d'opérations de maintenance ou si l'accès est interrompu, à quelque moment que ce soit, ou si un quelconque défaut, indépendant de sa volonté, empêche de

réaliser une réservation. Born To Run ne garantit pas que le site soit exempt de virus informatiques ni d'autres anomalies indépendantes de sa volonté. Droits de propriété intellectuelle attachés au site web : Tout le contenu du site et tous les droits de propriété intellectuelle et relatifs, à l'exception de ceux attachés aux produits présentés et à leur désignation, sont la propriété de Born To Run. Il n'est concédé à l'acheteur aucun droit sur le contenu et les droits de propriété intellectuelle du site. Toute exploitation non autorisée de tout ou partie du contenu du site et des droits de propriété intellectuelle relatifs pourra faire l'objet des poursuites judiciaires.

Les seuls documents officiels Born To Run, sont ceux présents en ligne sur notre site et sont susceptibles d'être mis à jour régulièrement. Toute contrefaçon de ces documents est interdite.